

ARRETE MUNICIPAL VALANT PERMISSION DE VOIRIE  
N° 24/133

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

Vu le Code de la Route ;  
Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 du Livre 2 et Titre I ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1, R412-1, R.325-2 et R325-12 relatif à la mise en fourrière ;  
Vu la demande présentée par le centre équestre « l'écurie de l'allaine » sis 66 chemin de la brasserie - 90100-THIANCOURT, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le vendredi 14 juin 2024 des places de stationnement rue Roger Campredon, afin de participer à la kermesse organisée par l'école primaire des Marronniers.

**CONSIDERANT**

Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre le bon déroulement de la manifestation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le centre équestre « l'écurie de l'allaine » est autorisé à occuper le vendredi 14 juin 2024 de 14h00 à 22h00, rue Roger Campredon, l'ensemble des places de parking coté école des Marronniers (sauf place PMR).

**ARTICLE 2 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les emplacements cités à l'article 1, sauf pour le permissionnaire.

**ARTICLE 3 :** Un panneau de stationnement interdit nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par les services de la ville de DELLE.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;

Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;

A Delle, le 30 mai 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 07/06/2024  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.

